



L'innovation collaborative au croisement des filières

Contexte et objectifs

Créer des synergies et renforcer les dynamiques entre les secteurs publics et privés de la recherche dans les cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) identifiés dans le cadre de la Stratégie régionale Recherche et Innovation bretonne:

- Economie maritime pour une croissance bleue ;
- Economie alimentaire du bien manger pour tous ;
- Economie numérique sécurisée et responsable ;
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie ;
- Economie de l'industrie pour une production intelligente

Et de l'axe transversal visant à répondre aux enjeux des transitions auxquelles fait face l'économie :

- Transitions numériques et industrielles ;
- Transitions écologiques et environnementales ;
- Transitions sociales et citoyennes.

Nature des projets

Thématiques	cf ci-dessus
Individuel/Collaboratif	Collaboratif
Type de chef de file	PME ou ETI bretonne
Consortium	a minima deux entreprises (PME, ETI, grande entreprise) et d'un centre de recherche (organismes de recherche et de diffusion des connaissances)

Modalités de financement

Budget des projets	entre 500 000 € et 1 000 000 €
Financier	Cofinancement Région Bretagne / collectivités partenaires (le cas échéant) et Feder
Subvention/AR	Subvention
Taux	<p>Pour les entreprises, jusqu'à : 45* % pour les PME, 30* % pour les ETI, 25* % pour les grandes entreprises</p> <p>*Un complément de financement allant jusqu'à 5% additionnels pourrait être apporté dans le cadre de la convention de partenariat Région-EPCI</p> <p>Pour les organismes de recherche et de diffusion des connaissances, jusqu'à : 100 % des coûts additionnels pour les centres de recherche publique, 80 % des coûts retenus pour les centres techniques pouvant être considérés comme organismes de recherche dans le projet et inscrits dans une démarche de contrat d'objectifs et de moyens avec la Région</p>
Durée	12 à 36 mois



Calendrier	
Date d'ouverture	Décembre 2021
Date de clôture	Dépôt des pré-propositions le - 28 février 2022 auprès des pôles - 14 mars 2022 auprès de la Région Dépôt des dossiers complets (annexe technique et pièces administratives) pour les projets pré-sélectionnés et labellisés : - 7 juillet 2022 à la Région
Evaluation	Comité de pré-sélection en 5 et 6 avril 2022 Labellisation par le(s) pôle(s) jusqu'au 23 juin 2022
Date des résultats	Second semestre 2022
Comment candidater ?	
Contacter les pôles	
Labellisation (obligatoire, recommandé, soutien)	
Obligatoire – labellisation par 2 pôles si applicable	
Plus d'informations	